



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide méthodologique Schéma Directeur Vie Étudiante

Version courte



Juin 2023

SOMMAIRE

1. Pourquoi se doter d'un SDVE ?	3
1. 1. Positionnement du SDVE	3
1. 2. Un contexte favorable pour renforcer les politiques de vie étudiante	3
1. 3. Ouvrir une réflexion sur les notions de vie étudiante	4
1. 4. Définir les grandes lignes directrices	5
1. 5. Inscrire la stratégie de vie étudiante dans la politique contractuelle	5
2. Quelle organisation mettre en place ?	7
2. 1. Définir une organisation fonctionnelle	7
2. 2. Mobiliser des ressources humaines, logistiques et financières	11
2. 3. Identifier les besoins (publics et méthodologie)	12
3. Comment inscrire le SDVE dans son territoire ?	14
3. 1. Quels liens avec les SDVE existants dans le territoire ?	14
3. 2. Profiter des dialogues territoriaux	14
3. 3. Quels partenariats avec les collectivités territoriales ?	14
4. Comment faire vivre le schéma directeur de vie étudiante ?	16
4. 1. Informer et communiquer	16
4. 2. Gérer les relations partenariales	16
4. 3. Mettre en place un dispositif de suivi	16
4. 4. Préparer les bilans	17
4. 5. Maintenir la dynamique autour du SDVE sur le temps long	17

Le schéma directeur de vie étudiante (SDVE), pensé à l'échelle de l'établissement et ancré dans son territoire, traduit une volonté de construire et d'affirmer sa politique de vie étudiante au plus près des besoins des étudiants et selon les spécificités du territoire.

Il n'y a pas de schéma directeur type mais une variété de SDVE qui résulte d'un dialogue et d'une réflexion commune portée par les acteurs du monde académique (étudiants, enseignants, agents administratifs).

La diversité des SDVE traduit ainsi la diversité des publics au sein d'un établissement, la diversité de mode de gouvernance et la diversité des territoires.

Le SDVE révèle une volonté d'améliorer les conditions et la qualité de vie étudiante en perspective de la Réussite étudiante, de l'égalité des chances et de l'attractivité de l'établissement et plus largement du territoire. Il prend également en compte, dans sa vision globale et transverse, le parcours étudiant et « l'expérience étudiante » et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance.

Le SDVE, au-delà d'être un outil de pilotage, de lisibilité et de communication pour l'établissement, s'inscrit dans un cadre institutionnel politique et stratégique en son sein et avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire. Il est un élément constitutif de l'assise de la politique et de la stratégie globale de l'établissement qui pourra alimenter et être alimenté par des politiques de vie étudiante au niveau territorial.

1. Pourquoi se doter d'un schéma directeur de vie étudiante ?

1.1. Positionnement du SDVE

- La demande de la ministre à la rentrée 2022 : à l'issue des dialogues territoriaux lancés par les recteurs, chaque établissement doit s'approprier la mission vie étudiante et réaliser un schéma directeur vie étudiante (SDVE).
- Pour les établissements qui relèvent d'une Comue ou d'un EPE engagé dans une démarche de schéma directeur de vie étudiante, le SDVE pourra s'inspirer largement du document mis en place par l'établissement coordinateur territorial (bien souvent la COMUE) en veillant à répondre aux spécificités de son établissement, de ses étudiants et de son territoire environnant.
- Une articulation et une mise en cohérence sont nécessaires entre ces documents ainsi qu'avec les politiques vie étudiante mises en place au niveau du territoire (SRERI, schémas locaux des collectivités, dialogues territoriaux...).

1.2. Un contexte favorable pour renforcer les politiques vie étudiante

- Le cadre politique : une demande du MESR pour que chaque établissement se dote d'un SDVE au cours de l'année 2023-2024.
- Le contexte général est favorable à la mobilisation des acteurs et à la dynamique territoriale.

1. 3. Ouvrir une réflexion sur les notions de vie étudiante, vie de campus, vie universitaire et de territoire : à la recherche d'un périmètre, de thématiques de consultation et d'axes prioritaires

→ Définir les notions de vie étudiante, de territoire et le périmètre du SDVE

- La définition du concept « vie étudiante » et de territoire est nécessaire : il n'y a pas de définition ni de périmètre type mais propre à l'établissement.
- Le périmètre ou dimensionnement du SDVE, le calendrier, les thématiques et axes stratégiques relèvent de choix propres à l'établissement (en fonction des mandats, chantiers en cours ou en perspective, de la mobilisation possible des moyens humains, financiers ou logistiques, de l'existence d'un premier SDVE et d'autres schémas directeurs).

Le SDVE

- Évolutif et agile, il doit s'adapter aux changements et répondre au contexte.
- Il doit constituer une réponse aux besoins des étudiants et aux spécificités du territoire.
- Il doit apporter une vision stratégique et politique globale et transverse (en lien avec les rythmes d'études, de vie « extra universitaire », de l'environnement local...).
- Il doit être lisible et visible pour les étudiants et la communauté.

→ Définir les thématiques de consultation

- La réflexion sur la politique vie étudiante ne se limite pas au champ d'actions relevant de tel service ou telle structure mais doit être réalisée une démarche de co-construction, de coopération et de décloisonnement avec les différents acteurs.
- Penser par et pour l'étudiant : les réflexions doivent apporter une réponse à leurs attentes et leurs besoins spécifiques propres au territoire.
- Les thématiques peuvent être en lien avec la formation, la recherche, l'innovation et avec d'autres schémas directeurs (transition écologique et développement soutenable, handicap, égalité-diversité...).
- Une approche par sujet (logement, santé...) peut faciliter la mobilisation des publics et des services.
- Les thématiques font l'objet d'atelier de consultations ou d'enquêtes mais elles ne sont pas nécessairement intégrées comme telles dans SDVE.
- Les consultations doivent être ouvertes aux partenaires (Crous, Collectivités, Rectorat, ...) qui nourriront les échanges.
- Des axes stratégiques ou grandes lignes directrices doivent ressortir de ses consultations et de l'état des lieux réalisé au sein de l'établissement et du territoire.

1. 4. Définir les grandes lignes directrices émergeant des thématiques en réponse aux besoins des étudiants pour leur vie étudiante dans un cadre stratégique

→ Les grandes lignes directrices :

- Elles apportent une vision politique stratégique globale et transverse, centrée sur l'étudiant.
- Elles résultent d'une réflexion de l'ensemble des acteurs : il n'y a pas de SDVE type.
- Elles sont évolutives (selon contexte et actualités), le SDVE devant rester agile.
- Elles peuvent être en lien avec la formation, la recherche, l'innovation et avec d'autres schémas directeurs (transition écologique et développement soutenable, handicap, égalité - diversité...).

→ Exemple de grandes lignes directrices :

- parcours de l'étudiant en perspective de la Réussite étudiante
- égalité des chances et diversité
- défis sociétaux et environnementaux
- bien-être et vivre ensemble, rythme de vie et d'études, lieux de vie
- engagement étudiant, citoyenneté, autonomie
- continuum secondaire / supérieure et découverte / compréhension de la vie étudiante et du système universitaire français

1. 5. Inscrire la stratégie de vie étudiante dans la politique contractuelle de l'établissement avec le MESR

→ Le SDVE

- Il est un document de synthèse de la réflexion et de la concertation de l'établissement sur la vie étudiante qui permet d'affirmer son positionnement quant à sa politique vie étudiante au sein de sa politique générale en interne, auprès du MESR et des partenaires de l'établissement.
- Il permet d'assurer la lisibilité du pilotage de cette politique et une lisibilité des dispositifs auprès des étudiants.
- Il renforce l'engagement de la gouvernance sur la vie étudiante.
- Il facilite le retour lors des évaluations HCERES, CTI, CEFDG...et permet la lisibilité et la valorisation des actions et moyens mis en œuvre.

À retenir sur le SDVE

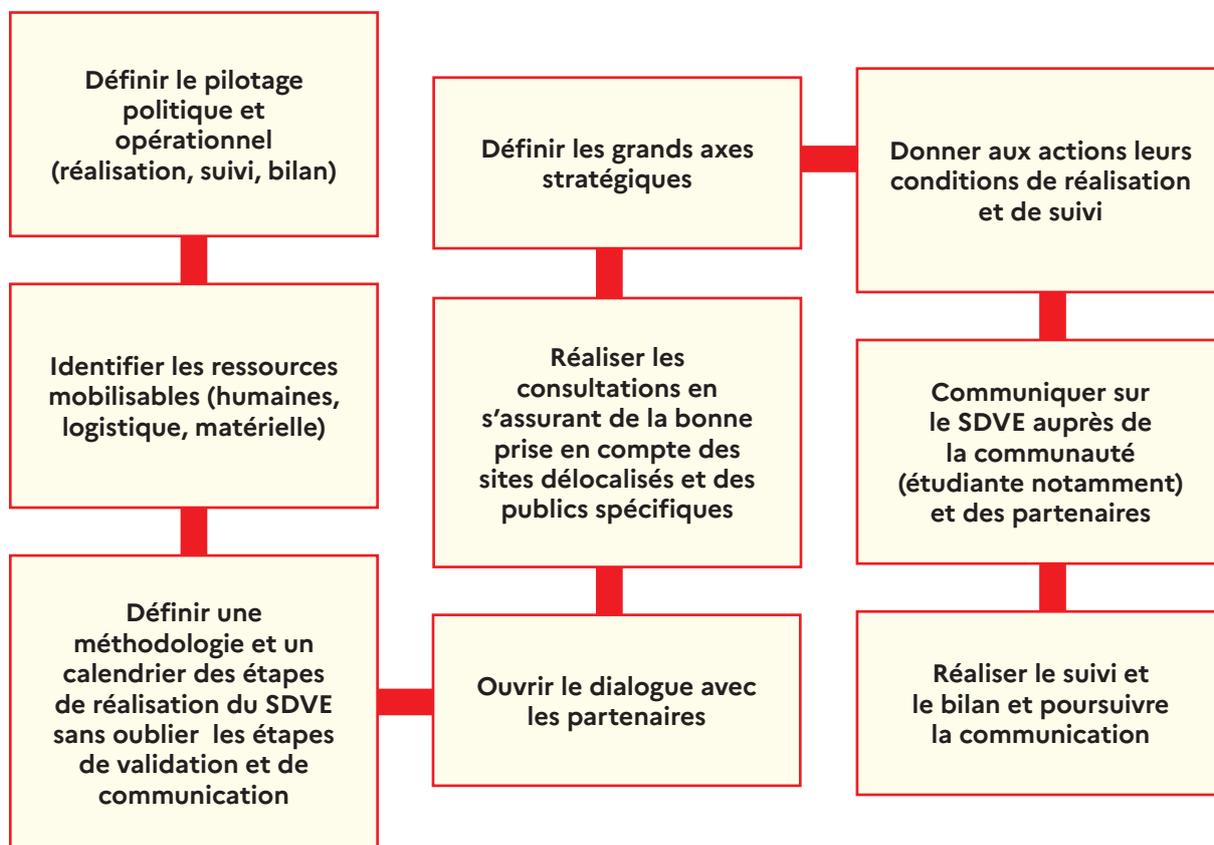
- Représente une véritable opportunité pour un établissement de construire et d'affirmer sa politique de vie étudiante et son pilotage dans le cadre de sa politique générale.
- Permet de définir sa conception de la vie étudiante, du territoire et le périmètre que l'établissement souhaite associer.
- Donne une vision politique stratégique transverse pluriannuelle.
- Nécessite une articulation avec les politiques de vie étudiante pensée à l'échelle du territoire et les différents acteurs associés.
- Se construit à partir de thématiques de consultation qui doivent parler aux étudiants afin de faciliter leur mobilisation et qui permettent d'alimenter les axes directeurs.
- Engendre des réflexions communes sur les rythmes de vie, la vie « extra universitaire » et l'environnement local et en lien avec la formation, la recherche, l'innovation ou encore sur des domaines traités au sein d'autres schémas directeurs comme le handicap ou la transition écologique.
- La mise en cohérence et l'articulation avec les différents schémas directeurs de l'établissement sont essentielles.
- Doit être agile et évolutif pour faciliter la prise en compte des évolutions des besoins des étudiants et des changements (contexte, actualités...).
- Doit considérer des enjeux clés pour définir des grandes lignes directrices : sociétaux et environnementaux, égalité des chances et diversité, bien-être et vivre ensemble, engagement étudiant, citoyenneté, autonomie, emploi étudiant, lieux de vie, continuum secondaire / supérieur...
- Représente le document de synthèse et d'affirmation de la politique vie étudiante et de son pilotage dans le cadre du dialogue avec le Mesr (contrat de site, COMP / DSP).

Points de vigilance

- Se donner le temps pour une réflexion partagée avec la communauté et les partenaires sur le périmètre, les thématiques et les grands axes directeurs.
- Avoir une vision stratégique et transverse de politique de vie étudiante en décloisonnant les services et les thématiques de la Vie étudiante.
- Doit être constitutif de la politique et la stratégie globale de l'établissement (document de synthèse de la politique vie étudiante dans le cadre du dialogue avec le Mesr).
- Distinguer le SDVE de l'établissement de celui de l'établissement coordinateur territorial (Comue) en veillant à répondre aux spécificités de son établissement et de ses étudiants. Veiller à l'articulation et la mise en cohérence entre ses deux documents ainsi qu'avec les politiques vie étudiante mises en place au niveau du territoire (SRERI, schémas locaux des collectivités, dialogues territoriaux) - cf. [partie 3](#).

2. Quelle organisation mettre en place ?

2. 1. Définir une organisation fonctionnelle



→ Définir le pilotage

- Le portage politique et le pilotage opérationnel sont à définir.
- Un portage politique fort est à prévoir (ex : binôme VP Vie étudiante - VP Étudiant) ainsi qu'un comité de pilotage politique : VP VE / CFVU / DD&RS..., VP étudiant, DGS, directeur service étudiant, directeurs composantes, Communication – nombre de personnes restreint.
- Ce pilotage doit être agile, efficace tout en assurant une large adhésion de l'ensemble des acteurs universitaires.
- Le pilotage opérationnel peut être effectué par les directions de services.
- Un comité de suivi est à mettre en place (cf. [partie 4](#)).

Ces instances sont à rendre public auprès de la communauté dans un souci de transparence et afin de faciliter l'appropriation et la participation de ces sujets par l'ensemble des acteurs.

→ Mobiliser les Composantes, Pôles, services, personnels et étudiants (cf. [partie 2.2](#))

- Les composantes et les enseignants chercheurs sont à consulter et à impliquer dans l'idéal dès le départ pour faciliter la mise en œuvre. Ils peuvent être force de proposition étant en 1ère ligne pour voir les difficultés et attentes des étudiants et ils peuvent faciliter la mobilisation des étudiants aux consultations.

- Les services : les Impliquer dès le départ pourra faciliter la mise en œuvre. La gouvernance et le DGS sont des facilitateurs pour les mobiliser (autorisation pour participer aux consultations par exemple). Exemple de services à solliciter : vie étudiante, formation, santé étudiante, Sport- SUAPS, culture, BU, logement / restauration, relations internationales, communication...
- Les étudiants : il faut essayer de rendre attractif la démarche de SDVE et les impliquer sur des sujets concrets. L'ensemble des étudiants (associations, employés étudiants ... au-delà du VP étudiants et des élus) doit être consulté dans l'idéal, et cela quel que soit leur statut (apprenti, doctorants, BUT...) via un parlement étudiant, des assises étudiantes, des consultations participatives, des enquêtes, des temps d'échanges informels.

On note l'importance d'une communication et de formats adaptés, via les réseaux, les pairs...

→ **Ouvrir le dialogue avec les partenaires**

- La diversité de partenaires est à prendre en considération, certains étant propres à des territoires. Ces partenaires sont à informer et à solliciter pour participer aux réflexions sur le SDVE.
- Les partenaires à solliciter sont notamment :
 - Le Rectorat en tant que facilitateur, qui permet de faire le lien avec les acteurs du territoire (via les dialogues territoriaux ...) et les structures de l'État décentralisées (préfecture, ARS,...)
 - Les Crous /Cnous
 - Les collectivités territoriales (régions, départements, métropoles, communes...)

Mais aussi :

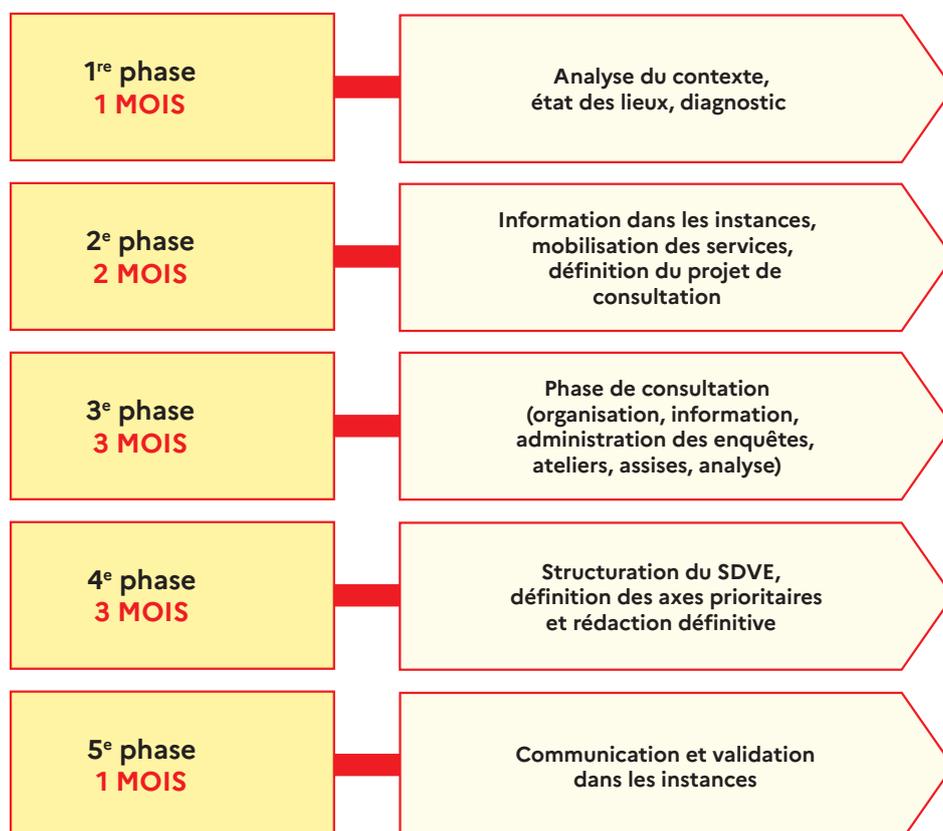
- Les observatoires de vie étudiante locaux et des établissements, l'Observatoire Vie Étudiante (OVE)
- Les associations étudiantes...
- Campus France
- La CPAM, la CAF, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Le centre régional information jeunesse (CRIJ), les centres communaux d'action sociale (CCAS), les missions locales
- Les fondations universitaires ou privées
- Les entreprises...

→ **S'assurer de la bonne prise en compte des sites éloignés, isolés et des publics spécifiques dans l'élaboration du SDVE**

- La réflexion d'une politique vie étudiante doit être menée à l'échelle du territoire, en considérant les sites éloignés ou isolés et les publics spécifiques.
- Cela doit aboutir à des actions spécifiques si nécessaire afin de favoriser l'égalité des chances, des conditions de vie étudiante et d'étude identiques.
- Cela peut permettre de favoriser l'appropriation du SDVE par toute la communauté et le sentiment d'appartenance de ces sites et de ces publics.

- **Définir les priorités et grandes lignes directrices de la politique vie étudiante au sein du SDVE (cf. partie 1.3)**
- **Donner aux actions leurs conditions de réalisation et de suivi**
 - Identifier les ressources nécessaires (humaines, logistiques, financières) constitue la première étape.
 - Planifier la réalisation des actions à court, moyen et long terme constitue une seconde étape. Les actions à court terme permettent notamment une visibilité des résultats pour les étudiants investis dans la démarche.
- **Se doter d'une structure de pilotage et de suivi**
 - Le comité de pilotage (ou COPIL) a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de projets entre les différentes parties prenantes et permet de définir les axes prioritaires et lignes directrices du SDVE, la méthodologie, le calendrier, les actions, les moyens associés leur mode de réalisation, les jalons et indicateurs.
 - Le comité de suivi assure le suivi des actions et la réalisation du bilan du SDVE (cf. partie 4).
- **Décrire la méthodologie d'élaboration** du SDVE auprès des acteurs
- **Prévoir les étapes de validation et de communication du SDVE**
- **Calendrier**
 - Définir le moment le plus approprié au cours d'un mandat et de l'année universitaire.
 - Les dates de lancement et de fin doivent être en cohérence avec la temporalité des mandats et de la connaissance de l'établissement et de son organisation par le ou les pilotes du projet.

Proposition de calendrier



À retenir au niveau de l'organisation fonctionnelle

- Prévoir un binôme ou trinôme au niveau du portage politique (VP VECU / directeur vie étudiante ou VP VECU / VP CFVU/VP étudiant, ou encore VP VECU/ VP étudiant ...) doté d'un engagement fort pour porter la dynamique.
- Constituer une équipe restreinte qui constituera le comité de pilotage politique (VP Vie étudiante, VP CFVU, DGS, VP responsabilité sociétale, VP transition écologique, VP étudiant, Directeur du service étudiant, Directeur service Communication, Directeur d'une antenne universitaire, d'une composante ou d'un IUT...) qui comme son nom l'indique précisera les grandes lignes directrices de l'élaboration du SDVE et de sa mise en œuvre.
- Constituer une équipe pour le pilotage opérationnel (directions des services par exemple et représentant(s) de composante(s)).
- Prévoir un comité de suivi élargi, qui permettra le suivi de l'élaboration du SDVE, de sa mise en œuvre, des adaptations à prévoir et son bilan.
- Associer le plus en amont les partenaires, notamment les Crous, le rectorat et les collectivités.
- Se servir du SDVE pour dialoguer avec les partenaires et améliorer les modalités de collaboration (accord cadre, conventions...).
- Solliciter le rectorat qui a un rôle de facilitateur dans la mise en lien avec les acteurs du territoire et qui permet la restitution d'une vision globale sur le territoire utile à la conception du SDVE de l'établissement.

Points de vigilance

- Faire la distinction entre portage politique et opérationnel.
- Identifier les partenaires potentiels du territoire, leur positionnement et leurs compétences : même si le SDVE est centré sur les besoins des étudiants de l'établissement, il doit être articulé avec les acteurs du territoire (Crous, rectorat, collectivités territoriales...) qui doivent être consultés en amont pour nourrir la réflexion sur les thématiques de la vie étudiante.

2. 2. Mobiliser les ressources humaines, logistiques et financières

→ Mobiliser les services autour du schéma directeur de vie étudiante

- Faire un état des lieux des moyens (humains, logistiques, financiers) et des services mobilisables et potentiellement disponibles.
- Une évaluation approximative initiale des ressources et de la charge de travail associée est nécessaire.
- Faciliter la mobilisation en impliquant le DGS, la cellule d'aide au pilotage le cas échéant et en expliquant l'objectif et la finalité du SDVE.

→ Concilier dimension stratégique du projet et réalisme opérationnel (ambition vs faisabilité)

→ Diversifier sources de financement et mise en œuvre des actions

- Le financement des actions du SDVE repose sur différents budgets de l'établissement, comme la CVEC, sur du mécénat (cf. travail des Fondations) et sur des subventions de partenaires ou bien des réponses à des appels à projets (locaux / régionaux, nationaux, européens...).
- Au-delà des ressources CVEC, l'établissement peut constituer un budget vie étudiante en décidant de prendre sur son budget de fonctionnement (dotation État ou subvention pour charge de service public, versée par l'État, dont une partie est consacrée à la vie étudiante) ou faire appel à des ressources logistiques, humaines ou financières extérieures via des partenariats ad hoc.

À retenir au niveau de la mobilisation des ressources

- Mobiliser de nombreux acteurs en interne et en externe dans une logique de décloisonnement pour favoriser la vision globale et transverse. S'appuyer sur les DGS et DRH pour faciliter la mobilisation.
- Définir les moyens mobilisables (et que l'établissement est prêt à mobiliser) qu'ils soient humains, financiers, numériques, logistiques et les possibilités d'externalisation.
- Réaliser un état des lieux des actions vie étudiante, conduites ou en cours par les différents services afin de faire émerger de nouvelles pistes d'actions et valoriser les existantes.
- Associer le plus en amont possible les cellules d'aide au pilotage utile pour la définition d'indicateurs et dans le suivi des actions.
- Conserver au SDVE une ambition qui peut dépasser les moyens mobilisables : la démarche de SDVE peut être porteur dans la recherche de nouveaux partenaires / ressources.
- Financer les actions du SDVE via différents budgets : Budget propre (dotation état), CVEC, fondations / mécénats, ressources partenaires (financière, logistique, humaine), appels à projets (locaux, nationaux, européens)...

Points de vigilance

- Nécessité de décloisonner les services et prévoir la charge associée à la mise en œuvre du SDVE : utilité d'un appui du DGS.
- Ouverture aux partenaires pour complémentarité et mutualisation, pas de mise en concurrence.

2. 3. Identifier les besoins (publics et méthodologie)

→ Publics à solliciter

- Les étudiantes et les étudiants : quel que soit son lieu d'études (antennes universitaires, IUT, IFSI...), quel que soit son statut : doctorants, apprenti, formation continu, BUT... et son profil : élus étudiants, représentants associatifs non élus, employés étudiants, panel ad hoc, délégation d'un parlement ou conseil étudiant dans les établissements qui en dispose... - consultations via questionnaire en ligne, ateliers, échanges...
- La communauté Universitaire et Services / Usagers : enseignant chercheurs, BIATSS, administratifs peuvent être force de proposition et favoriser l'implication des étudiants
- Les publics spécifiques et publics des sites éloignés, isolés
- Les partenaires (cf. [partie 2](#)) pour faciliter leur implication et leur engagement (ressources diverses)
- Le public lycéen via des conseils académique de vie lycéenne, conseil local de jeunes avec les rectorats en appui – pour connaître leurs besoins et les informer. A noter : En aval, le SDVE est un outil de communication auprès des étudiants et leurs familles, enseignants du secondaire, conseillers d'orientation...

→ Méthodologie et accès aux données

- La méthodologie est propre à chaque établissement, en fonction des moyens disponibles ou développables et de la mobilisation possible des services.
- La construction du SDVE doit s'appuyer sur des données spécifiques à l'établissement et au territoire.
- L'accès aux données peut se faire via des enquêtes internes et en s'appuyant sur les partenaires notamment les observatoires nationaux et locaux : OVE, Resosup, collectivités locales, Observatoire Territoriaux du Logement Étudiant (OTLE), Observatoire Régionaux de la Santé (ORS), CPAM...

→ Modes de consultation

- Il est utile d'utiliser différents modes de consultation qui vont être favorables à la mobilisation du plus grand nombre : enquête quantitative et qualitatives, consultations, entretiens, atelier, assises...
- L'établissement doit veiller à la bonne représentativité des participants, notamment étudiants (pas uniquement des élus).
- La phase de concertation doit être suffisamment longue pour réaliser un état des lieux, une identification besoins, une communication de la démarche, l'implication des acteurs (interne et externe).
- L'établissement peut s'appuyer sur un cabinet de conseil si nécessaire et avec mesure. Il faut particulièrement veiller à ce que le cabinet ait une connaissance fine de l'ESR et du public étudiant.

À retenir sur l'identification des besoins (publics et méthodologie)

- Au niveau de la consultation, solliciter l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement, quel que soit son lieu d'études (antennes universitaires, IUT, IFSI...), son statut (doctorants, apprenti, formation continu, BTS, BUT...) et son profil (élus étudiants, représentants associatifs non élus, employés étudiants, panel ad hoc, délégation d'un parlement ou conseil étudiant...). Penser aussi aux publics spécifiques (internationaux, handicap, sportif de haut niveaux...) et futurs étudiants.
- Consulter via différents moyens pour mieux les toucher : questionnaire en ligne, ateliers d'échanges, lors de focus groupe, assises, parlement étudiant.
- Nécessité de lisibilité pour les étudiants et donc de format et de communication adaptés.
- Veiller à intégrer les sites isolés, délocalisés (besoins spécifiques => actions ciblées et partenariats locaux spécifiques).
- Informer / consulter les personnels de la démarche du SDVE : ils doivent pouvoir être force de proposition sur les actions et sur les priorités.
- Consulter les différents acteurs locaux.
- Caractériser les données étudiants en intégrant les spécificités territoriales pour identifier des actions prioritaires et favoriser l'égalité d'accès aux services.
- S'appuyer sur les observatoires de l'enseignement supérieurs et les observatoires locaux (des collectivités, ORS, OTLE pour obtenir des données territorialisées).

Points de vigilance

- Information / Consultation des acteurs universitaires : ne pas oublier les enseignants, responsables de formation, directeurs des études et administrateurs scolaires qui sont souvent en première ligne pour repérer les difficultés des étudiants quant à leur condition de vie . Ne pas oublier les composantes et pôles.

3. Comment inscrire le schéma directeur de vie étudiante dans son territoire et avec quels partenariats ?

3. 1. Liens avec les SDVE établissement et les SDVE Comue / Crous ou PAQVEPS

- Faire un état des lieux des documents stratégiques en lien avec la vie étudiante réalisés ou en cours au niveau de la COMUE, de l'EPE et du Crous est utile.
- Il peut être également utile de s'impliquer dans ces travaux des partenaires qui peuvent contribuer aux réflexions de l'établissement et si cela s'avère pertinent et possible : reprendre tout ou partie, s'en inspirer pour le décliner afin de répondre aux besoins spécifiques de ses étudiants et de son établissement (contexte territorial local).
- L'établissement pourra ensuite appréhender quels partenariats et ressources peuvent en découler, notamment avec le Crous.

3. 2. Profiter des dialogues territoriaux pour alimenter le SDVE

- Les dialogues territoriaux animés par les Rectorats sont des concertations sur la vie étudiante avec l'ensemble des acteurs du territoire qui se déroulent en parallèle de l'élaboration des SDVE par les établissements.
- Ils facilitent la mise en lien avec les acteurs / partenaires (services de l'état décentralisés, préfectures, ARS, collectivités...) et favorise l'articulation des politiques vie étudiante au niveau des territoires.
- Les travaux autour du SDVE et des dialogues territoriaux peuvent s'alimenter réciproquement.

3. 3. Quels partenariats envisager avec les collectivités territoriales? Documents stratégiques des collectivités territoriales (SRESRI, SDDUS, SLESRI)

→ Compétences des collectivités territoriales

- Les Régions : chef de file, ils soutiennent l'enseignement supérieur et la recherche (avec notamment le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation SRESRI).
- Les Départements portent l'action sociale, le développement social et la solidarité des territoires.
- Les communes et leurs regroupements assurent notamment la mobilité durable, l'organisation des services publics de proximité, l'aménagement de l'espace, le développement local (avec notamment les Schémas Départemental de Développement Universitaire et Scientifique SDDUS, Schémas de Développement Universitaire SDU, Schémas Locaux d'Enseignement Supérieur et de Recherche SLESRI).

→ **Positionnement des établissements par rapport aux politiques des collectivités territoriales sur la vie étudiante**

- Une articulation du SDVE avec les documents stratégiques des collectivités locales est nécessaire.
- Il est utile de faire un état des lieux des documents et actions existantes, de voir les synergies, les mutualisations, les ressources possibles pour la mise en œuvre du SDVE.
- De nombreux autres partenaires potentiels existent : CPAM, préfecture, ARS, mutuelles, centres de santé, observatoire vie étudiante nationale et locaux, associations étudiantes, animafac, afev, CRIJ, CCAS, ARML, fondations universitaires, entreprises, clubs sportifs.

À retenir sur l’ancrage du SDVE dans son territoire

- Le SDVE, au-delà d’être un outil de pilotage et de communication, pour l’établissement, s’inscrit dans un cadre institutionnel politique et stratégique en son sein et avec l’ensemble des partenaires et acteurs de la vie étudiante au sein du territoire.
- Prendre le temps d’identifier les articulations possibles avec l’ensemble des documents stratégiques de la Comue /établissement expérimental et des partenaires (Crous, Collectivités territoriales).
- S’appuyer sur les dialogues territoriaux utiles à la détermination des axes prioritaires au niveau du territoire, à l’identification de points ou zones géographique de vigilance, des partenaires et ressources possibles, et à la mise en cohérence et articulation avec les politiques des Régions et des collectivités locales. Ces dialogues pourront alimenter les SDVE et réciproquement.

Points de vigilance

- Profiter des schémas / politiques vie étudiante existants, notamment Comue / Crous et collectivités, pour démarrer les réflexions sur le SDVE, ne pas repartir de zéro. Veiller à leur mise en cohérence en ouvrant le dialogue avec ces partenaires et en créant des synergies.

4. Comment faire vivre le Schéma directeur de vie étudiante ?

4. 1. Informer et communiquer

- Pour assurer l'adhésion des acteurs et son appropriation.
- Pour accompagner la lisibilité et visibilité du SDVE.
- Il est utile de communiquer autour du SDVE lors des différentes instances de l'établissement (CA, CFVU, conseil académique...).
- Solliciter le service Communication permettra d'établir une stratégie de communication adaptée et efficace.
- Communiquer régulièrement en adaptant les formats, les contenus, les réseaux de diffusion selon les publics est essentielle.
- De même qu'avoir une communication politique régulière auprès des partenaires (Crous, Collectivités territoriales, Rectorats...) et une communication externe locale.

4. 2. Gérer les relations partenariales

L'établissement pourra à cet effet :

- Faire une cartographie des documents stratégiques existants sur le territoire, vérifier la temporalité de mise en œuvre, des ressources pourvues ou prévues pour la mise en œuvre.
- Veiller à ce que chaque partenaire trouve sa place, écoutez-les mais soyez aussi force de proposition.
- Communiquer régulièrement dès le début de la démarche, lors de son déroulement, suivi et bilan.
- Favoriser les échanges et collaborations afin de trouver de nouvelles synergies et ressources (logistiques, humaines, financières) potentielles.
- Bénéficier des expertises : les partenaires peuvent contribuer directement ou indirectement à la réalisation.

4. 3. Mettre en place un dispositif de suivi

- **Dispositif de suivi à définir dès la phase d'élaboration du SDVE**
 - Le dispositif de suivi permet de suivre l'avancée de réalisation des actions et d'en évaluer l'impact, les difficultés, le niveau de satisfaction.
 - Le comité de suivi doit être représentatif de la diversité de la communauté, des usagers comme des opérationnels.
 - Un suivi quantitatif et qualitatif (retours d'expérience) est nécessaire et doit être associé à des indicateurs et des jalons.
 - Sonder les étudiants pour avoir leur retour mais également les opérateurs (services, partenaires) pour une évaluation plus juste.
- **Trouver des compétences au sein de l'établissement pour réaliser le suivi**

L'établissement pourra :

- S'appuyer sur les cellules d'aides au pilotage, des directions de la planification stratégique ou autres.
- S'appuyer sur des personnes compétentes sur le sujet en interne ou externe.

→ **Communication autour du suivi**

- Une communication régulière autour du SDVE et des actions en cours est essentielle.
- Le contenu et les formats sont à adapter selon la cible : diversifier les moyens de communication (institutionnels, réseaux sociaux, appli...).

→ **Le suivi, un outil de régulation et d'adaptation**

- Le suivi est un outil de régulation et d'adaptation pour avoir un SDVE agile et évolutif.
- L'évaluation des actions à court, moyen et long termes est importante et nécessite un suivi régulier avec des bilans intermédiaires pour adapter les dispositifs et actions.

4. 4. Préparer des bilans

- Il est utile d'avoir des bilans quantitatifs et qualitatifs (intermédiaires et final).
- Ces bilans sont nécessaires pour pouvoir valider ou non les actions et les dispositifs (mesure d'impact, difficultés, niveau de satisfaction) et établir de nouveaux constats, notamment dans la perspective de lancement d'un nouveau SDVE.
- Ils sont des outils de communication auprès des étudiants, de la communauté, des partenaires et acteurs du territoire.

4. 5. Maintenir la dynamique autour du SDVE sur le temps long

→ **Une dynamique pérenne**

- Le suivi, les bilans et une communication régulière sont essentiels.
- Il est utile de proposer des points d'étapes avec les différents acteurs.
- On peut avoir recours à des ambassadeurs du SDVE (étudiants...).

→ **Passage de relais d'un mandat à un autre**

- Veiller au bon passage de relais s'il y a un changement de mandature : le SDVE en lui-même, étant un document écrit et validé par les instances, est un bon outil dans cette perspective.
- Veiller à la pérennité des actions via l'appropriation de la démarche par la communauté, des conventions avec partenaires...

À retenir pour faire vivre le schéma directeur de vie étudiante

- Deux objectifs à viser dans les actions d'information et de communication :
 - S'assurer de l'adhésion des membres de la communauté à la démarche et de son appropriation.
 - Accompagner la lisibilité et la visibilité du SDVE et de ses futures actions
- Veiller à la temporalité des schémas / documents politiques vie étudiante / actions existants et aux ressources (financières, logistiques, humaines...) pourvues ou prévues pour la mise en œuvre afin de favoriser l'articulation, la complémentarité avec le SDVE.
- Prévoir un temps long (plusieurs mois) pour la phase d'élaboration du SDVE : identification des besoins, définition des axes prioritaires et des actions, définition et structuration du dispositif de suivi (comité de suivi, indicateurs, jalons).
- Penser le dispositif de suivi : suivi de l'avancée de réalisation des actions et évaluation des conséquences (bonnes ou mauvaises), des difficultés rencontrées et du niveau de satisfaction des usagers et opérateurs. Outil stratégique pour faire vivre le SDVE.
- Concevoir une politique de vie étudiante pour répondre aux besoins des étudiants qui doit être agile et évolutive : revoir les priorités, adaptation selon le contexte et l'évolution des besoins des étudiants au temps T.

Points de vigilance

- Veiller à une communication adaptée aux divers publics, notamment au public étudiant (format, outils, réseaux...) en s'appuyant sur le service communication qui peut être intégré dans le comité de pilotage et/ou de suivi.
- Assurer la transparence sur la mise en œuvre et les résultats du SDVE notamment auprès des étudiants : utiliser le dispositif de suivi à cet effet.
- Rechercher au sein de son université des compétences mobilisables pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de suivi (cellules d'appui au pilotage par exemple).
- Veiller à la bonne transition concernant le SDVE si changement de gouvernance.
- Veiller à la pérennisation des projets via des accords-cadres ou conventions avec les partenaires.

De nombreux réseaux professionnels, associations étudiantes et partenaires ont été consultés afin de contribuer à ce guide méthodologique.

Vous trouverez l'ensemble des synthèses de ces consultations très riches dans la version longue du guide méthodologique.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

